



Cette fiche d'inscription simplifiée est à remplir, chaque vacances, par le tuteur légal de l'enfant

Un bulletin d'inscription complet est disponible pour l'année scolaire.

Fiche d'inscription *Vacances de Printemps*

DU 17 AVRIL AU 28 AVRIL
2023



Pays de la Serre

Communauté de Communes

Communauté de communes du Pays de la Serre
1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre
Tél. 03 23 80 77 22 - Fax. 03 23 80 03 70
Port. 06 78 19 65 42
E-mail : loisirs@paysdelaserre.fr

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Votre enfant mange-t-il du porc ? OUI NON

A-t-il des allergies alimentaires ? OUI NON

Fournir le Projet d'Accueil Individuel (PAI)

Cochez les journées que vous souhaitez réserver et le site de l'ALSH

Crécy-sur-Serre

Semaine du 17 au 21 avril	Lundi 17 avril	<input type="checkbox"/>
	Mardi 18 avril	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 19 avril	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 20 avril	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 21 avril	<input type="checkbox"/>
Semaine du 24 au 28 avril	Lundi 24 avril	<input type="checkbox"/>
	Mardi 25 avril	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 26 avril	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 27 avril	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 28 avril	<input type="checkbox"/>

Marle

Semaine du 17 au 21 avril	Lundi 17 avril	<input type="checkbox"/>
	Mardi 18 avril	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 19 avril	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 20 avril	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 21 avril	<input type="checkbox"/>
Semaine du 24 au 28 avril	Lundi 24 avril	<input type="checkbox"/>
	Mardi 25 avril	<input type="checkbox"/>
	Mercredi 26 avril	<input type="checkbox"/>
	Jeudi 27 avril	<input type="checkbox"/>
	Vendredi 28 avril	<input type="checkbox"/>

Le service Loisirs, en fonction de votre lieu d'habitation, peut modifier le lieu d'accueil après vous avoir contacté.

Ramassage en bus : OUI NON

commune de ramassage :

**Attention, aucun remboursement ne pourra avoir lieu sauf si annulation une semaine avant le début de l'ALSH.
Toute facture doit être réglée avant l'arrivée de l'enfant, elle vous sera envoyée pour confirmer l'inscription.**